

Date : 21/12/12

Assurance auto : les jeunes conductrices payeront plus cher au nom de l'égalité | Auto-Addict

Les assureurs ne pourront désormais plus pratiquer des tarifs différents pour les femmes et les hommes, en application d'une décision de la Cour de justice de l'Union européenne qui va surtout pénaliser les jeunes conductrices.

Dans sa décision, rendue le 2 mars 2011, la Cour avait donné vingt mois aux assureurs pour se mettre en ordre de marche. À compter de vendredi, tous les nouveaux contrats sont concernés, tandis que le stock des contrats existants échappe aux nouvelles obligations. Une proportion importante des produits d'assurance proposés aux particuliers faisait jusqu'ici l'objet d'une segmentation basée sur le sexe, en premier lieu l'assurance automobile, souscrite pour 37,7 millions de véhicules en France en 2010. De sources concordantes, les jeunes conducteurs payaient, en moyenne, 20 % à 30 % de plus que les jeunes conductrices, car ils provoquent davantage d'accidents, d'une gravité moyenne plus importante.

"Les femmes vont subventionner les hommes et voir leurs primes augmenter tandis que celle des hommes devrait diminuer", prévient, dès lors, le comparateur en ligne Assurland, qui évoque un relèvement compris entre 4 % et 50 % pour les jeunes conductrices. De fait, si aucun grand assureur n'informe spontanément de ce changement sur son site internet ou dans sa communication institutionnelle, beaucoup reconnaissent que des ajustements tarifaires vont être pratiqués, au moins dans un premier temps.

Fidéliser davantage

L'assureur mutualiste Matmut joue la transparence et annonce une majoration de 70 % par rapport à la cotisation de référence pour les conducteurs novices, quand il appliquait, jusqu'ici, une surprime de 100 % pour les jeunes conducteurs contre 50 % seulement pour les jeunes filles. Il assure consentir un "effort financier" et indique qu'il répartira une partie du surcoût sur l'ensemble de ses assurés, quel que soit leur âge. Certains, notamment la Maif, ne pratiquaient pas la différenciation tarifaire et ne sont donc pas concernés. Directrice commerciale du courtier

Évaluation du site

Site du magazine Le Point. Il met en ligne l'intégralité de son édition papier. Chaque semaine il passe au crible l'actualité nationale et internationale et propose des grands dossiers sur des sujets de société.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 616

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

AMV, Agnès Rouvière rappelle que seuls les nouveaux contrats doivent exclure la distinction basée sur le sexe.

Cela va permettre de fidéliser davantage les jeunes conductrices déjà assurées, qui risquent de ne plus retrouver des conditions aussi favorables si elles changent d'assureur. Pour les conductrices qui souscriront leur premier contrat à compter de vendredi, les assureurs ont déjà quelques parades en tête pour contourner la justice européenne.

"L'un des objectifs, c'est de pouvoir déterminer des types de véhicules qui sont plus prisés des femmes", explique Agnès Rouvière, citant, à titre d'exemple, le "Vespa rose" ou les scooters à grandes roues. En recoupant ces catégories avec d'autres critères comme la fréquence des sinistres des parents de l'assuré, si ceux-ci sont également clients, ou la situation de famille ("les couples mariés avec enfants sont plutôt plus prudents"), "on va essayer de retrouver des populations homogènes, avec des profils de risque similaires", ajoute-t-elle.

Derrière le renforcement apparent de la mutualisation voulu par la Cour de Luxembourg (plus de distinction entre hommes et femmes), c'est donc en réalité la segmentation qui va plus que jamais triompher. Une tendance qui ne plaît guère à Reine-Claude Mader, présidente de l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV). "Si on a la chance d'être dans le bon segment, c'est formidable", résume-t-elle, mais "on se rend bien compte que les autres vont bénéficier d'un régime beaucoup moins favorable".